

*Activités
parlementaires*

2020

**Assemblée législative du
Nouveau-Brunswick**



Activités parlementaires

2020



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'honorable Bill Oliver
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick



le 2 décembre 2021

L'honorable Bill Oliver
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président :

J'ai l'honneur de présenter le 32^e rapport annuel, *Activités parlementaires*, pour l'année terminée le 31 décembre 2020.

J'aimerais en outre témoigner toute ma gratitude au personnel qui a participé à la préparation et à la traduction du rapport. Je tiens à souligner particulièrement le travail de M^{me} Alicia Del Frate, qui joue depuis plusieurs années un rôle essentiel à la réalisation des rapports annuels.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le greffier,

Shayne Davies



TABLE DES MATIÈRES

APERÇU DE L'ANNÉE	1
ÉVÈNEMENTS MARQUANTS	4
PARLEMENTAIRES	
Rôle de la présidence	5
Rôle des députés	5
Activités de la Chambre	6
Statistiques comparatives sur la Chambre	9
Députés au 18 juin 2020	10
Députés au 31 décembre 2020	12
Activités des comités	14
PARTICIPATION DE LA POPULATION	
Visiteurs et activités spéciales	20
Programme des pages	21
Diffusion et webdiffusion	22
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Énoncé de mission et organigramme	23
Description des fonctions	24
Bureau du greffier	25
Service des finances et des ressources humaines	28
Bibliothèque de l'Assemblée législative	32
Bureau du Hansard	35
Traduction des débats	37
Projet spécial	39
Programme pour les parlementaires	41



APERÇU DE L'ANNÉE

Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative

L'année 2020 est une année historique pour le Bureau de l'Assemblée législative. La troisième et dernière session de la 59^e législature prend fin et la première session de la 60^e législature commence. En tout, la Chambre siège 29 jours au cours de l'année civile, et les comités tiennent 55 réunions. Parmi les faits marquants de l'année, mentionnons l'adoption de nouveaux protocoles en raison de la pandémie de COVID-19, les premières élections générales provinciales tenues au Canada en temps de pandémie, l'élection d'un président, d'importants changements au sein du personnel et la tenue de la première réunion d'un comité en mode hybride.

Le 29 janvier marque le début du programme de stage parlementaire du Nouveau-Brunswick, qui a été élaboré par le département de sciences politiques de la St. Thomas University avec l'aide des responsables de l'initiative Prêt pour l'avenir, lancée par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Le programme impartial, d'une durée de quatre mois, vise à retenir dans la province des étudiants du Nouveau-Brunswick très instruits et compétents après l'obtention de leur diplôme en leur montrant les possibilités qu'offre une carrière stimulante dans les services publics. Le stagiaire choisi aide les parlementaires et les fonctionnaires de l'Assemblée législative, sur demande, en effectuant des recherches en ce qui concerne les projets de loi, les motions, les travaux de comités et d'autres initiatives.

Le 14 février, Robert Gauvin annonce son départ du caucus progressiste-conservateur et du Cabinet, et siège par la suite à titre de député indépendant. Un remaniement ministériel s'ensuit, et, le 24 février, les portefeuilles de M. Gauvin sont redistribués lors d'une cérémonie d'assermentation du Conseil exécutif : Bruce Fitch devient ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, et Glen Savoie devient ministre responsable de la Francophonie.

La troisième session de la 59^e législature, qui s'ajourne le 20 décembre 2019, reprend le 10 mars 2020. Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, présente le deuxième budget du gouvernement progressiste-conservateur minoritaire. Roger Melanson, porte-parole de l'opposition en matière des Finances et du Conseil du Trésor, prononce le 12 mars le discours en réponse au discours du budget. Après trois jours de débat, les parlementaires conviennent de clore le débat sur le budget et d'accélérer les autres travaux de la Chambre au vu de l'écllosion de COVID-19 au Nouveau-Brunswick. Le 13 mars, la Chambre adopte la *Loi de 2020-2021 portant affectation de crédits*, le budget principal ainsi que le budget de capital.

Le 17 mars et le 17 avril, l'Assemblée législative se réunit en quorum seulement pour que l'éloignement physique soit respecté à la Chambre. Sur consentement unanime, il est passé outre aux affaires courantes, et certaines mesures législatives d'urgence sont déposées et reçoivent la sanction royale le jour même. Parmi les mesures législatives notables figure le projet de loi 38, *Loi concernant les élections de 2020*, lequel reporte les dates pour la tenue de diverses élections prévues au printemps, notamment des élections partielles provinciales, les élections municipales ainsi que les élections des conseils d'éducation de district, des régies régionales de la santé et des districts de services locaux, compte tenu de la pandémie de COVID-19. Le projet de loi 40, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, protège l'emploi des salariés des secteurs privé et public qui doivent prendre congé en raison de problèmes liés à la pandémie. Le projet de loi 41, *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence*, prévoit des services de garderie d'urgence et suspend l'application des délais et dates limites relativement aux procédures judiciaires.

La session reprend le 26 mai, et la Chambre adopte à l'unanimité quatre résolutions portant modification de la Chambre et des procédures à la suite de la pandémie de COVID-19. Les changements matériels apportés à la Chambre comprennent la réduction du nombre de pupitres sur le parquet, qui passe de 49 à 28. Les parlementaires qui n'ont pas de siège sur le parquet sont autorisés à voter à partir des tribunes et à participer au débat en se servant de l'un des deux microphones fixes. Les délibérations se déroulent essentiellement sans papier, puisque les parlementaires sont autorisés à utiliser des appareils et documents électroniques à la Chambre. Afin de réduire le nombre de personnes à la Chambre, les pages ne peuvent plus y entrer, et la



disposition du bureau de la Chambre est réorganisée pour ne permettre qu'à deux des trois greffiers de siéger. Par ailleurs, la Chambre adopte un calendrier de séance comptant un nombre réduit de jours et d'heures afin de diminuer les expositions potentielles au virus et de veiller à ce que le personnel d'entretien ait le temps de désinfecter la Chambre après chaque jour de séance. Étant donné que l'édifice est fermé au public et aux médias, des mêlées de presse ont lieu dans un édifice adjacent et sont conformes aux exigences d'éloignement physique.

La Chambre ajourne ses travaux le 18 juin, après 31 jours de séance pendant la session, pour un total de 91,5 heures, comparativement à 41 jours de séance, ou 149 heures, durant la session précédente. En tout, 56 projets de loi sont déposés au cours de la session, dont 33 reçoivent la sanction royale.

Au mois d'août, Patrick Dunn se joint au bureau du greffier en tant que greffier aux comités et juriste intérimaire. Il a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en 2012 et a pratiqué le droit dans un cabinet d'avocats de la région de l'Atlantique avant d'occuper son poste à l'Assemblée législative.

La 59^e législature est dissoute le 17 août, et des élections générales provinciales ont lieu le 14 septembre. Au moment de la dissolution, la répartition des sièges à la Chambre est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 20 ; Libéraux, 20 ; Verts, 3 ; Alliance des gens, 3 ; indépendant, 1 ; vacants, 2. Les 40^{es} élections générales provinciales portent au pouvoir un gouvernement majoritaire dirigé par Blaine Higgs, député de Quispamsis et chef du Parti progressiste-conservateur. Voici les résultats du scrutin : 27 Progressistes-Conservateurs, 17 Libéraux, 3 Verts et 2 Alliances.

Il s'agit d'élections générales historiques puisque ce sont les premières élections tenues au Canada pendant la pandémie de COVID-19. Malgré la mise en quarantaine et les autres mesures de santé publique en vigueur dans toute la province, le taux de participation aux élections s'élève à 66,1 %. De plus, un nombre record de femmes sont élues à l'Assemblée législative ; 14 femmes sont élues au sein des quatre partis représentés à la Chambre, ce qui correspond à 28,6 % des parlementaires. C'est aussi la première fois depuis 2003 qu'un premier ministre occupe son poste pendant deux mandats consécutifs.

David Coon, chef du Parti vert, et Kris Austin, chef de l'Alliance des gens, conservent tous deux leur siège à l'Assemblée législative. Kevin Vickers n'est pas élu dans la circonscription de Miramichi et, à la suite des élections, démissionne comme chef du Parti libéral du Nouveau-Brunswick. Après une carrière en tant qu'agent de la Gendarmerie royale du Canada, M. Vickers a été sergent d'armes à la Chambre des communes et plus tard ambassadeur du Canada en Irlande avant de devenir chef du parti provincial.

Le même jour, Roger Melanson est nommé chef de l'opposition officielle par intérim. Depuis qu'il a été élu en 2010, M. Melanson a été ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, ministre des Transports et de l'Infrastructure, ministre de l'Éducation postsecondaire et ministre responsable des Affaires autochtones.

Le 29 septembre, la lieutenante-gouverneure préside l'assermentation des membres du Conseil exécutif lors d'une cérémonie modifiée tenue à l'hôtel Crowne Plaza. M. Higgs est de nouveau assermenté à titre de premier ministre, et sont assermentés les membres du Cabinet, lequel est composé des personnes suivantes : Margaret Johnson, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ; Arlene Dunn, ministre des Affaires autochtones ; Dominic Cardy, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ; Gary Crossman, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; Daniel Allain, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale ; Ernie Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor ; Dorothy Shephard, ministre de la Santé ; Hugh J.A. Flemming, procureur général et ministre de la Justice et de la Sécurité publique ; Trevor Holder, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; Mary Wilson, ministre de Services Nouveau-Brunswick ; Bruce Fitch, ministre du Développement social ; Tammy Scott-Wallace, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ; Jill Green, ministre des Transports et de l'Infrastructure ; Glen Savoie, ministre responsable de la Francophonie. Mike Holland, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, est assermenté le 7 octobre.



La première session de la 60^e législature s'ouvre le 7 octobre en après-midi pour l'élection à la présidence. Deux députés acceptent d'être candidats, mais l'un d'eux se désiste avant le scrutin ; le Progressiste-Conservateur William (Bill) Oliver est ainsi déclaré président.

Le 13 novembre, l'Assemblée législative souligne le départ à la retraite du greffier de l'Assemblée législative, Donald J. Forestell, après une remarquable carrière de 27 ans. M. Forestell a entamé sa carrière à l'Assemblée législative en 1993 à titre de greffier adjoint et a été nommé greffier de l'Assemblée législative en 2012 sur résolution de la Chambre. Shayne Davies, sous-greffier, est nommé greffier intérimaire le 27 novembre par le Comité d'administration de l'Assemblée législative et est nommé greffier de l'Assemblée législative le 18 décembre sur résolution de la Chambre.

Le 17 novembre, la lieutenant-gouverneure donne lecture du premier discours du trône du gouvernement progressiste-conservateur majoritaire dirigé par le premier ministre Blaine Higgs. Le même jour, la Chambre nomme Sherry Wilson et Andrea Anderson-Mason comme vice-présidentes. Les autres nominations sont les suivantes : Glen Savoie en tant que leader parlementaire du gouvernement, Jeff Carr en tant que whip du gouvernement, Bill Hogan en tant que président du caucus du gouvernement, Guy Arseneault en tant que leader parlementaire de l'opposition officielle, Denis Landry en tant que whip de l'opposition officielle et Francine Landry en tant que présidente du caucus de l'opposition officielle.

Le 18 novembre, la Chambre adopte une motion pour suspendre l'application de la définition « parti reconnu » dans le Règlement pour la durée de la 60^e législature. Par la suite, les caucus du Parti vert et de l'Alliance des gens se voient conférer certains droits en vertu du Règlement, même s'ils n'ont pas fait élire les cinq députés nécessaires.

Le 19 novembre, M. Melanson prononce le discours en réponse au discours du trône. La Chambre est ensuite obligée d'ajourner ses travaux pendant deux semaines en raison des restrictions liées aux déplacements dans le contexte de la pandémie. Lorsque la Chambre reprend ses travaux pour consacrer six jours complets au débat, le premier ministre Higgs clôt le 15 décembre le débat sur le discours du trône. Pendant l'ajournement, soit le 4 décembre, les délibérations parlementaires se déroulent pour la première fois en mode hybride. Ce jour-là, les membres du Comité permanent de la politique économique qui sont présents à la Chambre conviennent de permettre à d'autres parlementaires qui ne sont pas présents de participer de façon virtuelle en étant à l'extérieur de la Chambre. La Chambre ajourne encore une fois ses travaux le 18 décembre, après 14 jours de séance. Pendant la séance d'automne, un total de 31 projets de loi sont déposés, dont 19 reçoivent la sanction royale avant la levée de la séance.

Nous nous souviendrons de l'année 2020 comme d'une période difficile pour le Bureau de l'Assemblée législative. La pandémie a eu une profonde incidence sur notre vie tant professionnelle que personnelle. Par ailleurs, l'année sera aussi mémorable compte tenu des défis à surmonter ainsi que du dévouement et du professionnalisme manifestés par les parlementaires et le personnel du bureau dans les circonstances.



En raison de l'état d'urgence créé par la pandémie de COVID-19, la Chambre de l'Assemblée législative a été modifiée pour permettre aux 49 députés de participer pleinement aux délibérations tout en respectant l'éloignement physique recommandé en enlevant des pupitres sur le parquet de la Chambre. Les députés qui n'ont pas de pupitre exercent leur vote des tribunes et s'expriment à l'aide de l'un des deux microphones fixes.



ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Assermentation des parlementaires

Le 28 septembre, S.H. la lieutenant-gouverneure Brenda Murphy préside les cérémonies d'assermentation des parlementaires de la 60^e législature. Lors de quatre cérémonies distinctes aux fins d'éloignement physique, les parlementaires prêtent le serment d'allégeance et signent le rôle dans la Chambre de l'Assemblée législative.

Son Honneur Brenda Murphy est photographiée ici en signant le rôle, qui est un registre signé par tous les parlementaires en témoignage de leur serment, comme l'exige la *Loi constitutionnelle de 1867*. Une fois qu'ils ont prêté le serment et signé le registre, les députés peuvent prendre leurs place sur le parquet de l'Assemblée législative.



Élection à la présidence de la Chambre

La première session de la 60^e législature est convoquée le 7 octobre afin d'élire un nouveau président de la Chambre. M. William (Bill) Oliver est alors élu président de la Chambre. Le président Oliver a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative lors des élections générales de 2014, puis il a été réélu lors des élections générales de 2018 et de 2020 pour représenter la circonscription de Kings-Centre.

Dans le cadre de sa carrière politique, qui débute en 1999, il a été notamment chef de cabinet du président de l'Assemblée et a par la suite occupé ces fonctions auprès du ministre de l'Approvisionnement et des Services et du ministre des Finances. À titre de parlementaire, il a été whip adjoint de l'opposition officielle, porte-parole de l'opposition en matière de Travail sécuritaire NB et, de 2018 à 2020, ministre des Transports et de l'Infrastructure.

Le président Oliver est très actif dans sa collectivité, notamment à titre de membre du conseil d'un district scolaire, à titre de membre du Club Rotary de Hampton et auprès de divers comités communautaires dans la région de la baie de Belleisle. Il a aussi représenté le Nouveau-Brunswick à cinq reprises lors des championnats nationaux de curling.



Le président Oliver s'adresse à la Chambre lors de l'ouverture officielle de la session, le 17 novembre.



PARLEMENTAIRES



RÔLE DE LA PRÉSIDENTENCE

La personne qui occupe la charge de président de l'Assemblée législative est élue au scrutin secret par les autres députés à l'ouverture d'une nouvelle législature ou lorsqu'une vacance se produit. Le président est investi de l'autorité suprême à la Chambre. En sa qualité de représentant de l'Assemblée législative, il en sauvegarde les privilèges et en dirige les travaux.

Pour assurer le déroulement ordonné des travaux, la Chambre observe certaines règles parlementaires, tant écrites que traditionnelles. Le président doit veiller à l'observation des règles de procédure dont l'Assemblée s'est dotée et protéger les droits et privilèges de l'Assemblée et de chaque député. De plus, il maintient l'ordre, interprète le Règlement et donne le droit de parole aux députés, assurant ainsi une représentation équitable de l'opinion. Il préside les débats de la Chambre en toute impartialité. Le président ne participe pas aux débats et ne vote pas, sauf en cas de partage des voix.



*L'hon. Bill Oliver,
président de l'Assemblée législative*

Le président assure la direction du Bureau de l'Assemblée législative et a la responsabilité des services, du personnel et des installations qui relèvent directement de l'Assemblée législative. Il assure la présidence de la section néo-brunswickoise de l'Association parlementaire du Commonwealth et la représentation de l'Assemblée législative à des cérémonies et à des occasions officielles.

En plus de toutes les responsabilités énumérées, le président garde sa qualité de député représentant une circonscription provinciale et doit exécuter diverses tâches au nom de son électeur.

RÔLE DES DÉPUTÉS

Le corps législatif du Nouveau-Brunswick comprend la Couronne et les députés élus constitués en Assemblée législative. La reine du Canada, S.M. la reine Elizabeth II, est le chef d'État officiel et est représentée au Nouveau-Brunswick par le lieutenant-gouverneur. La principale fonction de la Législature, qui est de légiférer, incombe conjointement au lieutenant-gouverneur et à l'Assemblée législative ; celle-ci adopte les lois, et le lieutenant-gouverneur les sanctionne. Ce modèle s'inspire d'une tradition britannique séculaire, à savoir que le pouvoir de l'État appartient à la Couronne alors que l'exercice de ce pouvoir appartient aux députés élus.



Le régime de gouvernement du Nouveau-Brunswick, tout comme le régime fédéral à Ottawa, s'appuie sur le régime parlementaire britannique. Chacun des 49 députés est élu individuellement pour représenter l'électorat d'une circonscription. Les députés n'ont pas besoin d'une affiliation à un parti politique organisé, mais c'est le cas en général au Nouveau-Brunswick.

Les trois fonctions principales de la Législature sont l'adoption des lois, la surveillance et la représentation. Le processus législatif (adoption des lois) demande une part importante du temps de séance de l'Assemblée.

La surveillance désigne la façon de tenir le gouvernement responsable. La tâche d'examiner et de critiquer les actions du gouvernement appartient principalement à l'opposition. La période des questions orales est le moyen de surveillance le plus visible.

La représentation désigne la façon de servir et de représenter l'électorat. Pour de nombreux députés, la circonscription est une caractéristique fondamentale de leur fonction. Nombre de députés considèrent que l'une de leurs tâches principales est de servir l'électorat, et la plupart d'entre eux y consacrent une bonne partie de leur temps et de leurs efforts.

ACTIVITÉS DE LA CHAMBRE

Le terme « Législature » ou Assemblée législative désigne en général l'institution qui exerce le pouvoir législatif. De façon plus particulière, les parlementaires entendent par « législature » la période entre deux élections générales. Les élections générales donnent lieu à la formation d'une « nouvelle » Assemblée législative.

La réunion annuelle de l'Assemblée s'appelle « session ». Une législature peut compter plusieurs sessions. L'expression « session » renvoie à la période entre l'ouverture de l'Assemblée législative, lorsque le lieutenant-gouverneur prononce le discours du trône, et la prorogation des travaux parlementaires. Les travaux inachevés à la prorogation meurent au Feuilleton et Avis. Une session peut aussi prendre fin par dissolution, dans quel cas des élections générales suivent.

La réunion quotidienne de l'Assemblée s'appelle « séance ». En vertu de la Constitution, au moins une séance de la législature doit avoir lieu chaque année. Une séance n'est pas nécessairement synonyme d'un jour civil. Certaines séances sont très brèves, alors que d'autres ont été plus longues qu'une journée civile. Une séance se termine par l'ajournement de la Chambre.

Les heures ordinaires de séance de la Chambre sont les suivantes :

mardi	de 13 h à 18 h
mercredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
jeudi	de 10 h à 12 h de 13 h à 18 h
vendredi	de 10 h à 12 h de 13 h à 16 h 30

Les heures ordinaires de séance sont prescrites par le Règlement et peuvent être modifiées à l'occasion pour comprendre des séances en soirée.

Chaque jour de séance se divise en deux parties : les affaires courantes et l'ordre du jour.



Affaires courantes

Les affaires courantes sont consacrées aux nouvelles affaires et servent à donner aux députés l'occasion de porter une gamme de questions à l'attention de la Chambre. Les mêmes rubriques reviennent quotidiennement et sont abordées dans l'ordre suivant :

Prière

La prière consiste en deux invocations distinctes suivies du Notre Père, et il est donné lecture de passages en français et en anglais.

Présentation d'invités

Les députés ont l'occasion de présenter des gens de leur circonscription ou d'autres personnes de marque qui sont à la Chambre.

Déclarations de députés

Les députés autres que les ministres peuvent obtenir la parole pour faire une brève déclaration ayant trait à des questions auxquelles ils accordent de l'importance.

Questions orales

Chaque jour de séance, 30 minutes sont réservées aux questions orales. Pendant la période des questions orales, les députés peuvent poser aux ministres des questions claires et brèves portant sur des sujets urgents. Les ministres peuvent y répondre ou en prendre note.

Dépôt de documents

Les ministres peuvent déposer sur le bureau de la Chambre tout état, rapport ou autre document qui traite d'une question relevant des responsabilités administratives du gouvernement. De nombreuses lois exigent que certains rapports et documents soient déposés à la Chambre chaque session ou chaque année. D'autres documents peuvent être déposés conformément à un article du Règlement ou à une résolution de la Chambre.

Déclarations de ministres

Les ministres peuvent brièvement commenter ou expliquer la politique gouvernementale ou l'administration ministérielle. Il n'est permis aucun débat sur les déclarations ou explications ; toutefois, chaque parti reconnu de l'opposition peut faire un bref commentaire.

Présentation des pétitions

Le public a le droit de pétitionner auprès de l'Assemblée législative ou du gouvernement pour demander la prise d'une certaine mesure. Les particuliers ou groupes désireux de présenter une pétition à la Chambre doivent obtenir le concours d'un député à cette fin.

Réponses aux pétitions et aux questions écrites

Un ministre, au nom du gouvernement, peut déposer à la Chambre une réponse à une pétition ou à une question écrite déjà présentée à la Chambre.



Présentation des rapports de comités

Les comités présentent sous forme de rapport de comité les renseignements qu'ils transmettent à la Chambre. Les comités présentent des rapports qui portent sur divers sujets, y compris ce qui suit : les projets de loi, les prévisions budgétaires, les questions de procédure et l'étude d'une question particulière.

Dépôt de projets de loi

Les députés et les ministres ont l'occasion de déposer de nouveaux projets de loi à la Chambre et d'en expliquer sommairement l'objet.

Avis de motion

Pour que les députés soient bien préparés lorsque des affaires sont mises en discussion à la Chambre, un avis écrit présenté deux jours à l'avance est exigé pour les affaires importantes de la Chambre. Les députés peuvent donner cet avis à l'appel des avis de motion.

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Les affaires émanant de l'opposition sont mises à l'étude le jeudi à 14 h 30. Une affaire émanant de l'opposition peut être étudiée dans un ordre autre que son ordre de priorité ou de présentation à la Chambre, pourvu qu'un préavis d'un jour ait été donné à l'appel des affaires émanant de l'opposition.

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Les motions proposées à cette rubrique sont liées au déroulement des travaux de la Chambre et sont proposées par le leader parlementaire du gouvernement. Le leader parlementaire du gouvernement annonce aussi à cette rubrique l'horaire et le programme quotidiens des affaires dont la Chambre sera saisie.

Votes par appel nominal différés

La volonté de la Chambre s'exprime généralement au moyen d'un vote par oui ou non. À la fin du débat sur une motion, le président met la question aux voix, détermine si les « oui » ou les « non » l'emportent et déclare la motion adoptée ou rejetée. La tenue d'un vote par appel nominal peut être demandée sur tout vote par oui ou non. À la tenue d'un vote par appel nominal, les députés qui appuient la motion et ceux qui s'y opposent doivent se lever pour que leurs noms soient inscrits au Journal. Il n'est pas nécessaire de tenir immédiatement un vote par appel nominal, s'il est demandé. Si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande, le vote peut être reporté au prochain jour de séance, à l'appel de cette affaire courante.

Affaires du jour

La rubrique renvoie aux affaires dont la Chambre est saisie chaque jour, et celles-ci sont exposées dans le Feuilleton et Avis. Une affaire courante peut comprendre l'étude de projets de loi à diverses étapes, de prévisions budgétaires ou de motions dont avis a déjà été donné.

Condoléances et félicitations

Bien que la rubrique ait été rayée des affaires courantes par suite des modifications apportées au Règlement en 2015, les députés ont l'occasion de faire une déclaration de condoléances ou de félicitations à une personne, à un groupe ou à une association avant que le président ajourne la Chambre.



STATISTIQUES COMPARATIVES SUR LA CHAMBRE

	58 ^e législature		59 ^e législature	
	4 ^e session 2017 - 2018	1 ^{ère} session 2018	2 ^e session 2018-2019	3 ^e session 2019-2020
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	39	9	41	31
Séances en soirée	0	0	0	0
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	42	2	31	46
- sanction royale accordée	41	0	26	33
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	1	0	1	1
- sanction royale accordée	0	0	1	0
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	4	0	8	9
- sanction royale accordée	0	0	1	0
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	13	5	14	12
- débattues	6	0	4	2
- adoptées	12	5	13	11
- retirées	0	0	0	0
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	27	7	50	64
- débattues	16	2	10	8
- adoptées	13	1	8	8
- retirées	0	0	0	0
<i>Comité des subsides :</i>				
- Chambre (jours de séance)	3	0	3	3
- Comité des prévisions budgétaires	12	0	13	3
- Autres comités	0	0	0	0
<i>Rapports annuels déposés</i>	59	15	86	48
<i>Pétitions</i>	16	4	18	29
<i>Questions écrites</i>	7	0	0	0



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 18 JUIN 2020 Plan de la Chambre

 Bruce Northrup Sussex-Fundy- St. Martins	 Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac	 Sherry Wilson Moncton-Sud- Ouest	 Trevor Holder Portland-Simonds
 Stewart Fairgrieve Carleton	 Mary Wilson Oromocto-Lincoln- Fredericton	 Hugh Flemming Rothesay	 Glen Savoie Saint John-Est
 Gary Crossman Hampton	 Jeff Carr New Maryland- Sunbury	 Andrea Anderson-Mason Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest	 Blaine Higgs Quispamsis
	 Mike Holland Albert	 Bruce Fitch Riverview	 Ernie Steeves Moncton- Nord-Ouest
	 Carl Urquhart Carleton-York	 Jake Stewart Miramichi-Sud- Ouest-Baie-du-Vin	 Dorothy Shephard Saint John Lancaster
	 Bill Oliver Kings-Centre	 Dominic Cardy Fredericton-Ouest- Hanwell	

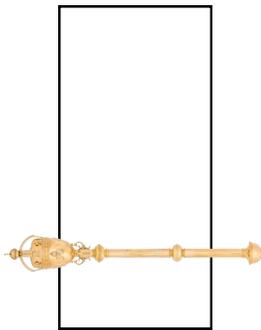
	PC
	L
	GP
	PA
	IND

 Richard DeSaulniers Fredericton-York	 Kris Austin Fredericton- Grand Lake
	 Michelle Conroy Miramichi

Nota : Deux sièges sont vacants en raison du décès de Greg Thompson, C.P., le 10 septembre et de la démission de Brian Gallant le 7 octobre.



Daniel Guitard
Président
Restigouche-Chaleur



Donald J. Forestell
Greffier

Shayne Davies
Sous-greffier

John-Patrick McCleave
Greffier adjoint

Guy Arseneault
Campbellton-
Dalhousie



Roger Melanson
Dieppe



Denis Landry
Bathurst-Est-
Nepisiguit-
Saint-Isidore



Cathy Rogers
Moncton-Sud



Andrew Harvey
Carleton-Victoria



Lisa Harris
Baie-de-
Miramichi-Neguac



Brian Kenny
Bathurst-Ouest-
Beresford



David Coon
Fredericton-Sud



Megan Mitton
Memramcook-
Tantramar



Benoît Bourque
Kent-Sud



Francine Landry
Madawaska-Les
Lacs-Edmundston



Isabelle Thériault
Caraquet



Gilles LePage
Restigouche-Ouest



Chuck Chiasson
Victoria-La-Vallée



Monique LeBlanc
Moncton-Est



Kevin Arseneau
Kent-Nord



Robert Gauvin
Shippagan-
Lamèque-Miscou



Jacques LeBlanc
Shediac-
Beaubassin-
Cap-Pelé



Keith Chiasson
Tracadie-Sheila



Stephen Horsman
Fredericton-Nord



Gerry Lowe
Saint John Harbour



Robert McKee
Moncton-Centre



Jean-Claude D'Amours
Edmundston-
Madawaska-Centre





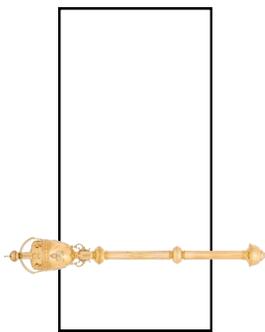
DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU 31 DÉCEMBRE 2020 Plan de la Chambre

 <p>Jeff Carr New Maryland- Sunbury</p>	 <p>Ross Wetmore Gagetown- Petitcodiac</p>	 <p>Gary Crossman Hampton</p>	 <p>Trevor Holder Portland-Simonds</p>
 <p>Greg Turner Moncton-Sud</p>	 <p>Sherry Wilson Moncton-Sud- Ouest</p>	 <p>Mike Holland Albert</p>	 <p>Glen Savoie Saint John-Est</p>
	 <p>Kathy Bockus Sainte-Croix</p>	 <p>Jill Green Fredericton-Nord</p>	 <p>Blaine Higgs Quispamsis</p>
	 <p>Ryan Cullins Fredericton-York</p>	 <p>Arlene Dunn Saint John Harbour</p>	 <p>Ernie Steeves Moncton- Nord-Ouest</p>
	 <p>Andrea Anderson-Mason Fundy-Les-Îles- Saint John-Ouest</p>	 <p>Dominic Cardy Fredericton-Ouest- Hanwell</p>	 <p>Dorothy Shephard Saint John Lancaster</p>
	 <p>Bill Hogan Carleton</p>	 <p>Tammy Scott-Wallace Sussex-Fundy- St. Martins</p>	 <p>Hugh Flemming Rothesay</p>
	 <p>Jake Stewart Miramichi-Sud- Ouest-Baie-du-Vin</p>	 <p>Daniel Allain Moncton-Est</p>	 <p>Bruce Fitch Riverview</p>
	 <p>Richard Ames Carleton-York</p>	 <p>Margaret Johnson Carleton-Victoria</p>	 <p>Mary Wilson Oromocto- Lincoln- Fredericton</p>

	PC
	L
	GP
	PA



Bill Oliver
Président
Kings-Centre



Shayne Davies
Greffier

John-Patrick McCleave
Greffier adjoint

Patrick Dunn
Juriste



Guy Arseneault
Campbellton-
Dalhousie



Jacques LeBlanc
Shediac-
Beaubassin-
Cap-Pelé



René Legacy
Bathurst-Ouest-
Beresford



Isabelle Thériault
Caraquet



Keith Chiasson
Tracadie-Sheila



Daniel Guitard
Restigouche-
Chaleur



Roger Melanson
Dieppe



Chuck Chiasson
Victoria-La-Vallée



Robert Gauvin
Baie-de-Shediac-
Dieppe



Robert McKee
Moncton-Centre



Benoît Bourque
Kent-Sud



Eric Mallet
Shippagan-
Lamèque-Miscou



Francine Landry
Madawaska-Les
Lacs-Edmundston



Gilles LePage
Restigouche-Ouest



Denis Landry
Bathurst-Est-
Nepisiguit-
Saint-Isidore



Lisa Harris
Baie-de-
Miramichi-Neguac



**Jean-Claude
D'Amours**
Edmundston-
Madawaska-
Centre



David Coon
Fredericton-Sud



Megan Mitton
Memramcook-
Tantramar



Kevin Arseneau
Kent-Nord



Kris Austin
Fredericton-
Grand Lake



Michelle Conroy
Miramichi



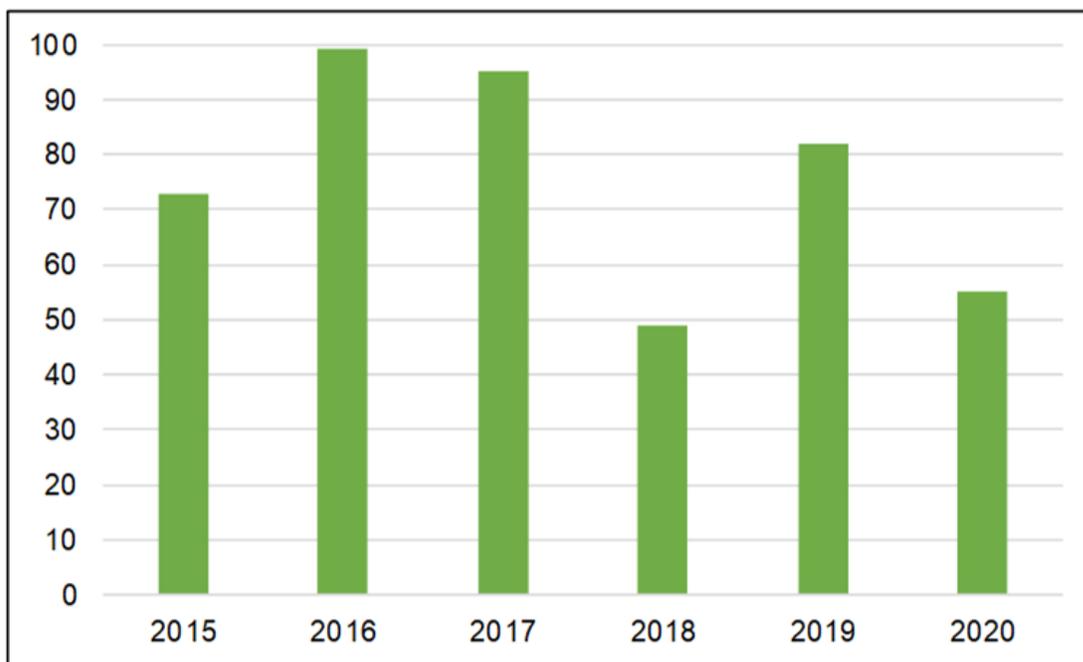
ACTIVITÉS DES COMITÉS



John-Patrick McCleave, greffier adjoint et greffier aux comités

Les comités parlementaires effectuent une quantité importante de travaux. Ces comités sont un prolongement de la Chambre et ils mènent à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils servent à accélérer les travaux de la Chambre et permettent une étude plus poussée de questions de nature complexe ou technique. Ils peuvent aussi consulter la population sur des affaires importantes et se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

En 2020, neuf comités permanents et un comité spécial sont constitués et tiennent 55 réunions au total. Les comités permanents sont constitués par la Chambre et sont actifs pendant la durée de la législature. Les comités spéciaux sont constitués par la Chambre pour étudier des questions précises et subsistent jusqu'à la présentation de leur rapport final ou jusqu'à la dissolution de la Chambre, selon la première éventualité.



Nombre annuel de réunions de comités



Voici une liste des comités, de leur composition, de leur mandat et de leurs activités à la dissolution de la 59^e législature le 17 août. Les activités supplémentaires et les changements dans la composition des comités survenus après les élections sont aussi consignés.

COMITÉS PERMANENTS

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Membres	L'hon. M. Guitard (président)	M. Arseneault
	M. C. Chiasson	M. D'Amours
	M ^{me} LeBlanc	M. Coon
	L'hon. M. Steeves	M. Arseneau
	L'hon. M. Oliver	M. Austin
	L'hon. M. Savoie	M ^{me} Conroy
	M. Fairgrieve	

Mandat

Le comité est responsable de l'administration et de l'entretien des édifices et des terrains de l'Assemblée législative et, en général, de toute question afférente à l'Assemblée législative et aux parlementaires, y compris les budgets, les politiques financières, les indemnités et les frais des parlementaires ainsi que les conditions d'emploi des hauts fonctionnaires et du personnel.

Activités

Le comité tient neuf réunions, le 16 janvier, les 11, 12 et 18 février, les 6, 14 et 22 mai, le 9 juillet ainsi que le 4 août, afin de discuter de diverses questions liées au fonctionnement et à l'administration de l'Assemblée. Le comité constitue aussi un sous-comité, qui se réunit le 18 février. Le comité, composé de nouveaux membres, tient quatre réunions, le 27 octobre, le 27 novembre ainsi que les 3 et 17 décembre. Par suite des élections provinciales du 14 septembre, la Chambre ratifie le 16 décembre les nouveaux membres : l'hon. M. Oliver (président), M^{me} S. Wilson, M^{me} Anderson-Mason, c.r., l'hon. M. Savoie, l'hon. M^{me} Green, M. Hogan, M. Turner, M. Melanson, M. Arseneault, M. Coon, M. Arseneau, M. Austin et M^{me} Conroy. Le comité présente un rapport à la Chambre le 18 décembre.

Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement

Membres	L'hon. M. Fitch (président)	M ^{me} Rogers
	M. Arseneau (vice-président)	M. Harvey
	L'hon. M. Carr	M. C. Chiasson
	L'hon. M. Holland	M. LeBlanc
	L'hon. M. Wetmore	M. DeSaulniers

Mandat

Le comité reçoit des mises à jour de ministères, d'organismes du gouvernement, de parties prenantes clés et d'experts en la matière sur les progrès visant l'application du *Plan d'action sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick et recueille des renseignements sur les changements climatiques, l'intendance de l'environnement et toute autre question pertinente en communiquant avec des experts et des parties prenantes.



Activités

Le comité tient quatre réunions : le 16 janvier ainsi que les 4, 5 et 6 février. En février, les organismes suivants comparaissent devant le comité pour faire le point sur le *Plan d'action sur les changements climatiques* du Nouveau-Brunswick : le Secrétariat des changements climatiques ; la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; Services Nouveau-Brunswick ; le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ; le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ; le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie ; le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Les audiences publiques prévues au sujet de l'utilisation des pesticides et des herbicides, notamment le glyphosate, sont annulées en raison de la pandémie. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Stewart (président), M. Hogan (vice-président), l'hon. M. Holland, l'hon. M^{me} Johnson, l'hon. M. Crossman, M^{me} Bockus, M^{me} Landry, M. Mallet, M. LeBlanc, M^{me} Mitton et M^{me} Conroy. Le président et le vice-président sont élus le 10 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent de la politique économique

Membres	M. Crossman (président)	M. K. Chiasson
	M. Fairgrieve (vice-président)	M. Lowe
	L'hon. M. Savoie	M ^{me} Thériault
	M. Northrup	M. Arseneau
	M. C. Chiasson	M. Austin

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique économique.

Activités

Le comité tient 10 réunions : les 21 et 22 janvier, le 26 mai, les 9, 10, 16 et 17 juin ainsi que les 8, 9, et 14 juillet. Le comité présente des rapports à la Chambre le 11 mars, le 27 mai ainsi que les 11, 17 et 18 juin. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Turner (président), M. Carr (vice-président), M. Cullins, M. Ames, M. Wetmore, M^{me} S. Wilson, M. LePage, M. K. Chiasson, M. Gauvin, M. Arseneau et M. Austin. Le président et le vice-président sont élus le 20 novembre lors d'une réunion. Le comité, composé de nouveaux membres, tient six réunions, les 4, 9, 11, 15, 16 et 17 décembre. Le comité présente des rapports à la Chambre les 8, 15, 16, 17 et 18 décembre.

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires

Membres	L'hon. M. Savoie (président)	M ^{me} Harris
	M. Crossman (vice-président)	M. Harvey
	L'hon. M. Fitch	M ^{me} Landry
	M. Northrup	M. Coon
	M. Bourque	M. Desaulniers

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner les prévisions budgétaires de certains ministères et de certaines entités connexes.



Activités

Le comité tient trois réunions : les 24, 25 et 26 juin. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : l'hon. M. Savoie (président), M. Ames (vice-président), M. Turner, M. Carr, M^{me} Bockus, M. Stewart, M. Legacy, M. Bourque, M. LeBlanc, M. Arseneau et M. Austin. Le président et le vice-président sont élus le 10 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent de modification des lois

Membres	L'hon. M ^{me} Anderson-Mason, c.r. (présidente)	M. Landry
	M. Northrup (vice-président)	M ^{me} Landry
	L'hon. M. Stewart	M. McKee
	L'hon. M. Fitch	M ^{me} Mitton
	M. K. Chiasson	M. Desaulniers

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certains projets de loi avant la deuxième lecture. Le renvoi vise souvent à permettre une consultation du public.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2020 avant la dissolution de la 59^e législature. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : l'hon. M. Flemming, c.r. (président), M^{me} Anderson-Mason, c.r. (vice-présidente), M. Hogan, M^{me} Bockus, M^{me} S. Wilson, M. Cullins, M. D'Amours, M. Legacy, M. McKee, M. Coon et M^{me} Conroy. Le président et la vice-présidente sont élus le 10 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Membres	M. Crossman (président)	M. LeBlanc
	M. Northrup (vice-président)	M. McKee
	L'hon. M. Carr	M ^{me} Thériault
	L'hon. M ^{me} S. Wilson	M ^{me} Mitton
	M. Landry	M ^{me} Conroy

Mandat

Le comité examine tous les projets de loi d'intérêt privé avant la deuxième lecture. Toute personne touchée par un projet de loi d'intérêt privé peut se présenter devant le comité.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2020 avant la dissolution de la 59^e législature. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Cullins (président), M. Ames (vice-président), M^{me} S. Wilson, M. Hogan, M^{me} Bockus, M^{me} Anderson-Mason, c.r., M. C. Chiasson, M. Guitard, M. Mallet, M^{me} Mitton et M. Austin. Le président et le vice-président sont élus le 10 décembre lors d'une réunion. Le comité, composé de nouveaux membres, tient une réunion le 15 décembre et présente un rapport à la Chambre à cette date.



Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

Membres	M. Fairgrieve (président)	M. LePage
	L'hon. M. Savoie (vice-président)	M ^{me} LeBlanc
	L'hon. M ^{me} S. Wilson	M. Melanson
	L'hon. M. Fitch	M. Coon
	M. Kenny	M. Desaulniers

Mandat

Les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que celles soumises par le président de l'Assemblée, sont d'office renvoyées au comité. Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'étudier des questions de privilège liées à la Chambre, à un comité ou à un parlementaire. De plus, le comité examine des rapports présentés par de hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative.

Activités

Le comité se réunit le 4 août pour assister à une séance d'information donnée par la directrice générale des élections sur les frais potentiels liés à la tenue d'élections provinciales sécuritaires en temps de pandémie. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M. Carr (président), M. Turner (vice-président), M. Stewart, M. Wetmore, M. Ames, M^{me} S. Wilson, M. D'Amours, M. Arseneault, M^{me} Thériault, M. Coon et M^{me} Conroy. Le président et le vice-président sont élus le 10 décembre lors d'une réunion.

Comité permanent des comptes publics

Membres	M. Melanson (président)	M ^{me} Harris
	M. Fairgrieve (vice-président)	M. LeBlanc
	M. Northrup	M ^{me} Rogers
	L'hon. M. Savoie	M ^{me} Mitton
	M. Crossman	M. Austin

Mandat

Le comité examine les rapports présentés à la Chambre par la vérificatrice générale, les comptes publics ainsi que les rapports annuels des ministères et des organismes, des conseils et des commissions provinciaux.

Activités

Le comité tient sept réunions : les 11, 12, 13, 14, 19, 20 et 21 février. Le comité constitue aussi un sous-comité, qui se réunit le 13 janvier. Le comité examine les rapports annuels et les recommandations de la vérificatrice générale ayant trait aux organismes suivants : le Réseau de santé Horizon ; la Corporation de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick ; la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick ; Opportunités Nouveau-Brunswick ; la Société de développement régional (Gestion provinciale Ltée) ; le Réseau de santé Vitalité ; le ministère de la Santé ; le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; le ministère de la Sécurité publique ; le ministère du Développement social ; le ministère des Transports et de l'Infrastructure. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M^{me} Harris (présidente), M. Stewart (vice-président), M^{me} Anderson-Mason, c.r., M. Cullins, M. Turner, M. Wetmore, M. Carr, M. C. Chiasson, M. McKee, M^{me} Mitton et M^{me} Conroy. La présidente et le vice-président sont élus le 10 décembre lors d'une réunion.



Comité permanent de la politique sociale

Membres	M. Northrup (président)	M. Harvey
	M. Crossman (vice-président)	M ^{me} LeBlanc
	M. Fairgrieve	M ^{me} Thériault
	L'hon. M. Savoie	M ^{me} Mitton
	M. C. Chiasson	M ^{me} Conroy

Mandat

Le comité peut être chargé par l'Assemblée législative d'examiner certaines mesures législatives gouvernementales se rapportant à la politique sociale.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2020 avant la dissolution de la 59^e législature. Après les élections, la Chambre constitue un nouveau comité composé des membres suivants : M^{me} Bockus (présidente), M. Wetmore (vice-président), M. Hogan, M. Carr, M. Stewart, M. Ames, M. Guitard, M. K. Chiasson, M. Gauvin, M^{me} Mitton et M^{me} Conroy. La présidente et le vice-président sont élus le 10 décembre lors d'une réunion.

COMITÉS SPÉCIAUX

Comité spécial sur les universités publiques

Membres	L'hon. M. Savoie (président)	M ^{me} Thériault
	L'hon. M ^{me} Shephard (vice-présidente)	M. McKee
	L'hon. M. Holland	M ^{me} Landry
	L'hon. M. Steeves	M ^{me} Mitton
	M. Horsman	M. Desaulniers

Mandat

Ce comité est constitué par la Chambre le 17 mai 2019 pour inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick à se présenter devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence.

Activités

Le comité ne se réunit pas en 2020.



PARTICIPATION DE LA POPULATION



VISITEURS ET ACTIVITÉS SPÉCIALES

La place du Parlement, qui comprend l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel et l'Ancien édifice de l'Éducation, a officiellement été désignée lieu historique protégé sous le régime de la *Loi sur la protection des lieux historiques* en novembre 2000. L'actuel édifice de l'Assemblée législative à Fredericton est le siège et le symbole de la démocratie au Nouveau-Brunswick depuis 1882, année où il a remplacé un édifice détruit par un incendie deux ans auparavant.

Les touristes, les élèves, les visiteurs officiels ainsi que les délégations aux conférences, tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays, ont l'occasion d'apprécier la valeur historique des lieux. Des visites guidées de l'édifice sont habituellement offertes toute l'année, l'accent étant mis sur le travail soigné de l'ouvrage, des artefacts et des oeuvres d'art sur les lieux ainsi que sur le fonctionnement du système parlementaire du Nouveau-Brunswick.

En 2020, du mois de mars jusqu'à la fin de l'année, les édifices de la place du Parlement sont fermés aux visiteurs et au public afin d'éviter la propagation de la COVID-19. En tout, 296 personnes visitent l'Assemblée législative en 2020, par rapport à 5 580 personnes en 2019.

Le système d'éclairage extérieur de l'Assemblée législative permet une illumination spéciale de



l'édifice afin que des organismes puissent promouvoir une cause caritative. En 2020, l'Assemblée législative participe aux campagnes suivantes : le Mois de sensibilisation à la maladie d'Alzheimer ; Bell Cause pour la cause ; le Mois de la sensibilisation à la maladie de Lyme ; Make Canada Gold, à l'occasion du Mois de la sensibilisation au cancer infantile ; la journée Bon départ ; la Journée mondiale de la paralysie cérébrale ; Mark it Read, à l'occasion du mois de sensibilisation à la dyslexie ; le Mois de la sensibilisation à la maladie de Crohn et à la colite ; le Mois national des 4-H ; la Journée mondiale contre le cancer du pancréas ; la journée nationale de sensibilisation à la réaction des enfants au deuil ; les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe, dont la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; la Journée mondiale du sida.

Conformément aux règlements provinciaux concernant les grands rassemblements sociaux en temps de pandémie, la cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël provincial est annulée. Un sapin de Noël de plus de deux mètres est toutefois illuminé le 4 décembre pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent en profiter durant la période des Fêtes.

Le 30 janvier, dans le cadre des célébrations du 10^e anniversaire du festival Shivering Songs, l'Assemblée législative accueille dans la rotonde le groupe Pallmer, une formation musicale du Nouveau-Brunswick. John Leroux, directeur des collections et des expositions à la Galerie d'art Beaverbrook, montre aux participants trois lieux historiques architecturaux, où de la musique

les accompagne à chaque arrêt avant le spectacle d'ouverture du festival.



PROGRAMME DES PAGES

Les pages jouent un rôle précieux qui fait partie intégrante du fonctionnement de l'Assemblée législative. Selon la croyance générale, l'emploi des pages au Canada, qui date du milieu des années 1800, serait fondé sur la coutume aux États-Unis, où ils étaient appelés « coursiers » à partir de 1827. La désignation « page de la Chambre » apparaît pour la première fois au Canada en 1841. Au moment de la Confédération, en 1867, le poste de page est déjà bien établi dans les institutions législatives du Canada.

De nos jours, les pages sont des jeunes sélectionnés comme messagers de la Chambre pour accomplir diverses tâches utiles aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée législative. Les pages sont des étudiants postsecondaires qui s'intéressent au processus législatif.

Les pages doivent être présents à l'Assemblée législative durant tous les jours de séance ordinaire et à diverses réunions des comités spéciaux et des comités permanents. Avant le début des délibérations, les pages distribuent le *Feuilleton* et *Avis* du jour aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée. Lorsque la Chambre siège, les pages reçoivent de parlementaires et de membres du personnel des documents qu'ils remettent, sur demande, au président de la Chambre, aux greffiers ou à d'autres parlementaires.

Le rôle de page offre l'occasion d'acquérir des connaissances sur les rouages politiques et parlementaires. Les personnes intéressées peuvent télécharger le formulaire de demande d'emploi à titre de page, disponible sur le site Web de l'Assemblée législative.

Les pages pour les séances du printemps 2020 sont Sarah Albert-Bélanger, Andie Amaya, Lauren Colter, Khanh Do, Marie-Laurence Filion, Brittany Fracker, Wasiimah Joomun, Jane Landry, Corben Parker (page en chef), Fabiana Rosado, Andreea Soare, Elizabeth Tuck et Charles White.



Les pages pour les séances d'automne 2020 : (de gauche à droite) Graci Young, Kurvin Silvio, Andie Amaya (page en chef), Anna Sirois, Nora Ahmed, Sarah Albert-Bélanger, Emma Wagner et Khanh Do.



DIFFUSION ET WEBDIFFUSION

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick assure la télédiffusion de ses délibérations depuis 1988. Le Nouveau-Brunswick est parmi les premières provinces canadiennes à installer des caméras vidéo à l'intérieur de son Assemblée législative. En 1988, l'Assemblée législative télédiffuse, à une chaîne d'accès communautaire, les affaires courantes de chaque jour de séance enregistrées antérieurement. La couverture des délibérations est en direct depuis 1989.

Dans les années 90, la couverture en direct est élargie pour inclure presque toute la séance. En 2006, le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick est lancé pour diffuser intégralement les délibérations de chaque jour de séance sur un canal spécialisé entièrement consacré aux délibérations parlementaires.

Le service de télévision de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick diffuse les délibérations quotidiennes de chaque séance dans les deux langues officielles. En 2020, les délibérations continuent d'être diffusées au canal 70 de Rogers dans les collectivités du Nouveau-Brunswick servies par la compagnie. Au canal 70 à Fredericton, à Moncton, à Saint John, à Miramichi et dans les collectivités environnantes, l'anglais, qu'il soit parlé sur le parquet de la Chambre ou traduit du français, est la principale source audio. Au canal 70 à Bathurst, à Edmundston et dans les collectivités environnantes, le français est la principale source audio. Les seconds canaux d'émissions sonores sont aussi offerts dans toutes les collectivités.

En 2020, Rogers continue de télédiffuser la période quotidienne des questions sur divers canaux communautaires. En outre, les délibérations quotidiennes sont présentées en rediffusion sur le canal spécialisé, normalement dans les 30 minutes de l'ajournement de la Chambre chaque jour de séance.

Bell Aliant continue aussi de diffuser les délibérations quotidiennes de l'Assemblée législative dans les deux langues officielles au moyen de la vidéo sur demande aux canaux 1 et 401 de sa télévision communautaire. En 2020, toutes les personnes du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique qui accèdent au service de Bell Aliant peuvent consulter ces canaux.

En 2020, des caméras vidéo sont installées dans la Chambre du Conseil législatif, où se réunissent la plupart des comités. Le 15 décembre a lieu la première diffusion audio et vidéo d'une réunion de comité à partir de la Chambre du Conseil législatif au canal 70 de Rogers et aux canaux 1 et 401 de Bell Aliant.

En 2020, les délibérations de l'Assemblée législative et de ses comités sont toujours diffusées en continu en direct sur Internet. Avec l'aide de iSi Live, l'Assemblée législative continue aussi à archiver en ligne de façon permanente ses délibérations. Celles-ci comprennent les enregistrements audio et vidéo de l'intégralité des séances ainsi que, dans la mesure du possible, de toutes les réunions publiques de comités.

Lorsque l'Assemblée législative ne siège pas, l'ordinateur graphique produit des messages périodiques sur l'horaire des séances, les visites guidées, les activités à venir ainsi que sur le rôle, l'historique et les traditions de l'Assemblée législative. Une photo de chaque député est montrée, accompagnée de renseignements sur l'allégeance politique, les portefeuilles ministériels (le cas échéant), la circonscription et les coordonnées de ce dernier.

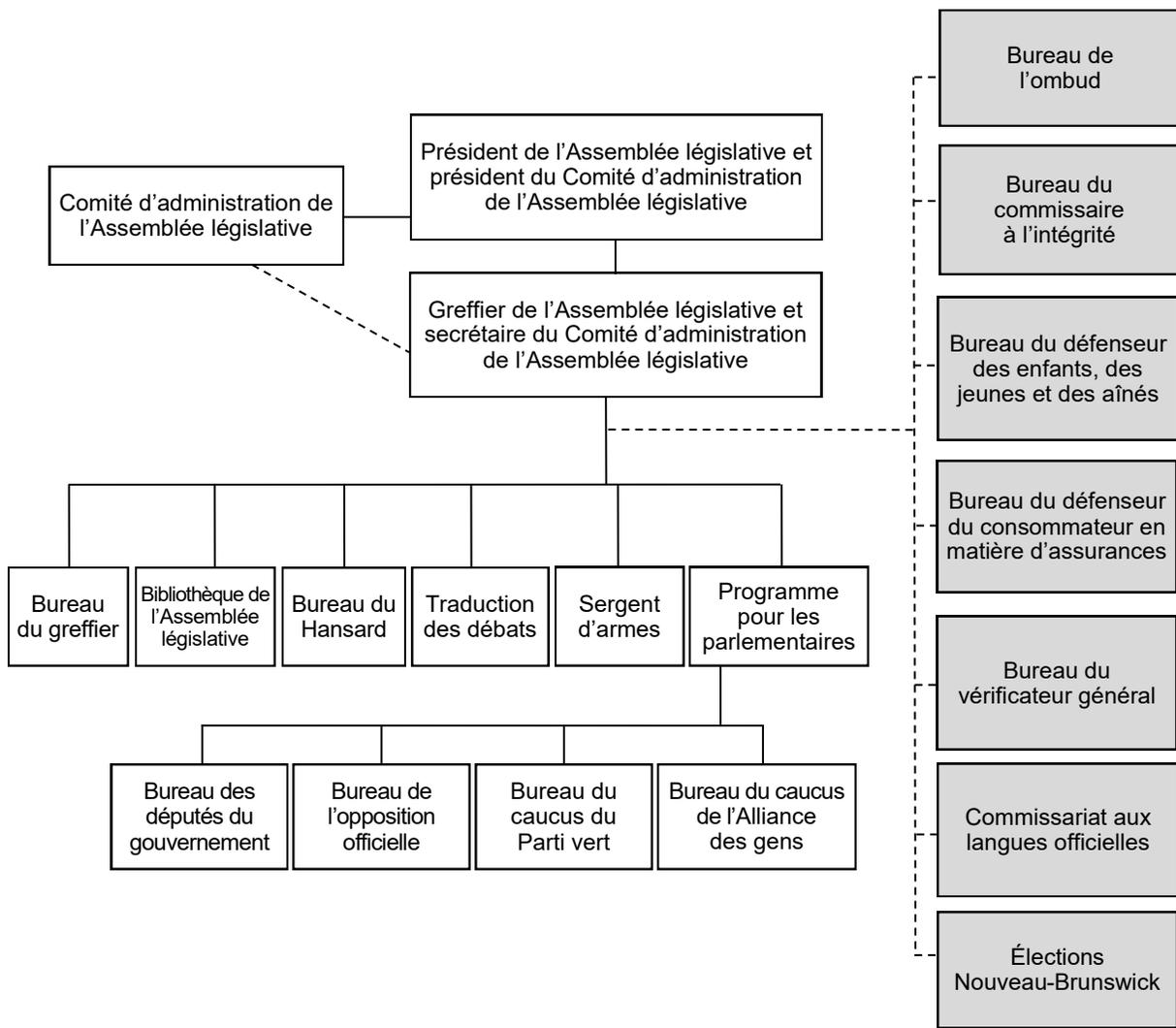


BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉNONCÉ DE MISSION

- Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
- Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
- Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
- Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
- Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
- Assurer à certaines charges mandatées par la loi, relevant de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

ORGANIGRAMME





DESCRIPTION DES FONCTIONS

Greffier de l'Assemblée législative

Le greffier est le conseiller principal du président et des parlementaires en matière de procédure et il fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommé sur résolution de la Chambre, le greffier assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Le greffier de l'Assemblée législative est l'adjoint administratif principal du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un sous-ministre.

Bureau du greffier

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille la présidence et les parlementaires en matière de droit parlementaire, de procédure et d'interprétation des règles et des usages de la Chambre.
- Conseille les présidents et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure et assure des services de soutien.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au Bureau de l'ombud; au Bureau du commissaire à l'intégrité; au Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés; au Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances; au Bureau du vérificateur général; au Commissariat aux langues officielles et à Élections Nouveau-Brunswick.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

Bureau du Hansard

Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansard) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités parlementaires pour les parlementaires.

Traduction des débats

Traduit les travaux de la Chambre (hansard) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités parlementaires et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Sergent d'armes

- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

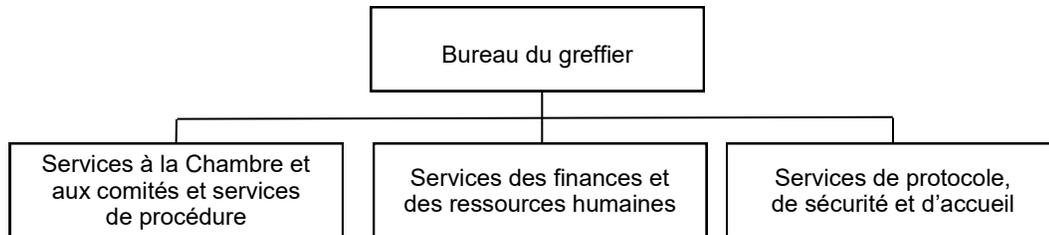
Programme pour les parlementaires

Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.



BUREAU DU GREFFIER

Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative



En 2020, le personnel dévoué du bureau du greffier atteint l'objectif principal du bureau, lequel est d'aider les parlementaires à remplir leur fonction de législateurs et de représentants de leur électeur.

Services de procédure

Dans l'exercice de leurs fonctions, les parlementaires sont appuyés par des services qu'administre de façon impartiale le greffier de l'Assemblée législative. À titre de plus haut fonctionnaire permanent de l'Assemblée législative et de conseiller principal en procédure, le greffier conseille le président de l'Assemblée et les parlementaires sur des questions administratives, sur des questions de droit et de procédure parlementaires ainsi que sur l'interprétation du Règlement, des précédents et des usages de la Chambre. Le bureau du greffier et son personnel appuient les activités du greffier.

Le greffier comme le sous-greffier, le greffier adjoint et le juriste intérimaire exercent à la Chambre les fonctions de greffiers parlementaires et conseillent les députés et la présidence au sujet de la procédure parlementaire et du fonctionnement de la Chambre. En plus d'exercer les fonctions de greffiers parlementaires, le greffier, le sous-greffier et le juriste intérimaire exercent les fonctions de légistes de la Chambre. Ils aident les parlementaires à interpréter et à appliquer la *Loi sur l'Assemblée législative* et d'autres lois ainsi qu'à rédiger et à réviser les amendements du projet de loi, les projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire et les projets de loi d'intérêt privé.

Au cours de l'année, les greffiers se réunissent régulièrement avec le président de l'Assemblée et les autres présidents de séance pour prodiguer des conseils au besoin, rédiger des décisions et préparer de la documentation relative à la procédure. En outre, les greffiers rencontrent les présidents de comités afin de donner des conseils sur la procédure liée aux comités, d'organiser des réunions et des audiences publiques et de préparer de la documentation et des rapports destinés à la Chambre. Après les élections générales, le personnel du bureau du greffier et des représentants d'autres entités administratives du Bureau de l'Assemblée législative tiennent une séance d'orientation pour les parlementaires nouvellement élus.

Journaux et publications

En 2020, le greffier adjoint compile 29 fascicules du Journal non révisé. Les Journaux de la Chambre constituent le compte rendu officiel des questions étudiées et des décisions prises par la Chambre. Les fascicules du Journal non révisé sont affichés en ligne dès qu'ils sont prêts dans les deux langues officielles. À la clôture de la session, les fascicules du Journal non révisé sont mis au point, indexés et publiés. Le recueil relié des Journaux de l'Assemblée législative pour 2018-2019 est publié en 2020.

Le texte des projets de loi à la première lecture continue d'être publié en ligne. Au cours de l'année civile 2020, 56 projets de loi sont déposés. Disponible en ligne, l'état des projets de loi,



qui indique l'état d'avancement des projets de loi qui franchissent les diverses étapes à la Chambre, continue d'être produit et mis à jour régulièrement.

L'archivage en ligne des enregistrements des séances de la Chambre et des réunions de comités continue d'être mis à jour régulièrement. Les renseignements biographiques sur les parlementaires de la 59^e législature et les photos de ceux-ci sont mis à jour durant l'année. Après la dissolution, les renseignements sont supprimés du site Web et archivés. Les renseignements biographiques sur les nouveaux élus de la 60^e législature et les photos de ceux-ci sont préparés et affichés en ligne à la suite des élections. Les mises à jour publiées et affichées en ligne tiennent compte des changements apportés au Conseil exécutif, au Cabinet fantôme et au plan de la Chambre. Le calendrier de l'Assemblée législative est mis à jour pour tenir compte des jours de séance et des activités spéciales. La liste des membres des comités est aussi modifiée au besoin, et des rapports sont affichés en ligne.

Initiatives en matière de rénovation et de sécurité

Des travaux d'entretien courant sont réalisés dans les édifices adjacents à l'édifice de l'Assemblée législative dans l'enceinte parlementaire. Des travaux intérieurs liés à la peinture et au revêtement de sol sont achevés dans l'Ancien édifice de l'Éducation, et des travaux liés à la toiture débutent en décembre. La toiture de l'Édifice ministériel est refaite, les fenêtres du troisième étage sont remplacées, et un échafaudage est dressé autour du périmètre de l'édifice pour faciliter les travaux. Le système d'alarme-incendie de l'édifice des publications gouvernementales est remplacé par un système pleinement automatisé et intégré au système de l'édifice de l'Assemblée législative.

En juin 2020, la *Loi concernant la sécurité à l'Assemblée législative* reçoit la sanction royale. Elle confère au sergent d'armes les pouvoirs, les droits et les immunités de l'agent de la paix selon la définition qu'en donne le *Code criminel* et habilite les shérifs et les shérifs adjoints à fournir des services de sécurité dans l'enceinte de l'Assemblée législative. L'automne 2020, des shérifs adjoints, sous la direction du sergent d'armes, fournissent des services de sécurité dans l'enceinte de l'Assemblée législative au titre d'une entente conclue avec le ministère de la Sécurité publique.

Relations interparlementaires

En plus de leurs fonctions habituelles, les membres du personnel du bureau du greffier préparent les itinéraires et coordonnent les sujets des séances de travail pour les parlementaires qui assistent à la Conférence annuelle des présidents d'assemblée. Les autres activités parlementaires sont réduites en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Association des greffiers parlementaires du Canada

L'Association des greffiers parlementaires du Canada est un organisme composé des greffiers parlementaires des assemblées législatives provinciales et territoriales au Canada, du Sénat et de la Chambre des communes. L'association a pour objet d'assurer le perfectionnement professionnel de ses membres en leur permettant d'élargir leur connaissance des fondements et des principes du régime parlementaire et de la procédure parlementaire au Canada.

Le serveur de liste de l'Association des greffiers parlementaires (AGP) permet le libre échange de points de vue et de renseignements. Les membres de l'association se servent du réseau de l'AGP pour fournir des renseignements, poser des questions, mener des sondages et demander des conseils sur une vaste gamme de questions procédurales et administratives.

En 2020, les greffiers répondent à de nombreuses demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. Les questions affichées au cours de l'année portent sur divers sujets tels que la présence d'enfants pendant les délibérations parlementaires, les motions de défiance, la divulgation prématurée de rapports ou d'autres documents devant être déposés à la Chambre,



les réponses à la pandémie de COVID-19, les séances virtuelles, l'examen des traitements des parlementaires, le recours par les comités à des experts externes et les réponses aux pétitions.

Revue parlementaire canadienne

Le personnel du bureau du greffier prépare des rapports trimestriels pour la *Revue parlementaire canadienne*. La revue a pour objet de renseigner les législateurs canadiens sur les activités des sections fédérale, provinciales et territoriales de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth et de promouvoir l'intérêt à l'égard des institutions parlementaires canadiennes. En 2020, le personnel veille à ce qu'un résumé des activités parlementaires au Nouveau-Brunswick soit inclus dans chaque numéro, sous la rubrique « Rapports législatifs ».

Hommages

Quatre anciens députés sont décédés en 2020 :

James Albert Doyle (Libéral) est décédé le 15 avril. M. Doyle a été élu lors de l'élection partielle du 17 novembre 1997 pour représenter la circonscription de Miramichi—Baie-du-Vin.

Roland Haché (Libéral) est décédé le 24 avril. M. Haché a été élu pour la première fois en 1999 pour représenter la circonscription de Nigadoo-Chaleur, puis a été réélu en 2003, en 2006 et en 2010. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a été ministre de l'Environnement, ministre de l'Éducation et membre de plusieurs comités permanents et spéciaux.

John W. Turnbull (Libéral) est décédé le 19 mai. M. Turnbull a été élu pour la première fois pour représenter la circonscription de Saint John Centre lors d'une élection partielle tenue le 25 juin 1973, puis il a été réélu lors des élections générales de 1974. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, il a siégé en tant que membre à plusieurs comités permanents et spéciaux et a été par la suite nommé juge à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

L'hon. Brenda Mary Robertson (Progressiste-Conservatrice) est décédée le 23 septembre. L'hon. M^{me} Robertson a été élue en 1967 comme députée du comté d'Albert, devenant ainsi la première femme élue à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, puis elle a été réélue en 1970. Elle a été élue de nouveau en 1974, en 1978 et en 1982 pour représenter la circonscription de Riverview. Pendant ses années de service à l'Assemblée législative, elle a été la première femme à siéger au Cabinet lorsqu'elle a été nommée ministre de la Jeunesse en 1970, puis elle a occupé le poste de ministre de la Jeunesse et des Services sociaux et ensuite celui de ministre de la Santé. En 1984, l'hon. M^{me} Robertson a été nommée sénatrice, fonction qu'elle a exercée jusqu'en 2004.



SERVICE DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Katie Hill, CPA, CA, directrice

La Direction des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion rigoureuse et efficace des services des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative. En outre, la direction assure un soutien en matière de finances et de ressources humaines aux bureaux suivants des hauts fonctionnaires mandatés par la loi : le bureau de l'ombud ; le Bureau du commissaire à l'intégrité ; le Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et des aînés ; le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances ; le Bureau du vérificateur général ; le commissariat aux langues officielles ; Élections Nouveau-Brunswick.

Aperçu du Service des finances

Le Service des finances assume notamment les responsabilités suivantes :

- Dépenses des députés et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses.
 - Fournir des conseils sur l'application des diverses règles et lignes directrices relatives aux dépenses admissibles engagées par les députés.
- Achat et paiement de produits et de services
 - Voir au respect des lois et des règlements.
 - Veiller à la comptabilisation exacte des opérations en vue de la présentation d'un état financier.
- Analyses financières et projections des dépenses
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses divers bureaux.
 - Informer les clients des différentes questions au chapitre des dépenses.
- Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer les demandes de crédits budgétaires et communiquer avec les ministères ou organismes pertinents.
- Production de rapports
 - Préparer des rapports trimestriels et annuels des dépenses comme le prescrivent la *Loi sur l'Assemblée législative* et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor.

Service des finances

La Chambre siège pendant 42 jours en tout au cours de l'exercice financier 2019-2020, par rapport à 28 jours en 2018-2019 et à 48 jours en 2017-2018.

Le sommaire financier ci-joint indique les dépenses réelles totalisant 14 027 200 \$ sur un budget total révisé de 15 112 300 \$ pour l'exercice financier 2019-2020 (à l'exclusion des hauts fonctionnaires mandatés par la loi), comparativement aux dépenses réelles totalisant 12 732 400 \$ sur un budget de 13 552 100 \$ pour l'exercice financier 2018-2019.



Sommaire financier de l'Assemblée législative
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires, comités et activités</i>		
Allocations des parlementaires	8 906,2	8 131,4
Comités parlementaires	231,0	234,0
Total partiel	<u>9 137,0</u>	<u>8 365,4</u>
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	593,2	591,2
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1 817,9	1 713,0
Bureau du hansom	613,3	612,3
Traduction des débats	749,6	717,6
Total partiel	<u>3 774,0</u>	<u>3 634,1</u>
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des députés du gouvernement	515,5	420,3
Bureau de l'opposition officielle	1 021,9	1 000,2
Bureau des députés du Parti vert	332,2	311,4
Bureau des députés de l'Alliance des gens	331,5	295,8
Total partiel	<u>2 201,1</u>	<u>2 027,7</u>
<i>Total : Assemblée législative</i>	15 112,3	14 027,2

Les dépenses totales liées aux travaux de réparation et de restauration des bâtiments de l'Assemblée législative au titre du compte de capital se chiffrent à environ 43 029 \$ en 2019-2020. Les projets importants incluent la poursuite des travaux d'amélioration en plusieurs étapes des systèmes d'extinction d'incendies et d'alarme dans l'ensemble du complexe parlementaire ainsi que l'entretien général et la préservation des bâtiments de l'Assemblée législative.

Le budget de fonctionnement de l'Assemblée législative demeure inchangé pour l'exercice financier 2020-2021 (déduction faite des crédits spéciaux de 2019-2020 totalisant 51 300 \$). Un budget de fonctionnement global de 15 061 000 \$ est approuvé pour l'Assemblée législative pour l'exercice financier 2020-2021.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le président de l'Assemblée législative nomme chaque année un auditeur compétent pour auditer les comptes du Bureau du vérificateur général. Le personnel du Service des finances et des ressources humaines facilite le processus visant les états financiers de l'exercice 2019-2020 en invitant le cabinet d'experts-comptables à présenter une proposition et en examinant celle-ci, en coordonnant le processus d'audit de concert avec l'auditeur et des responsables du Bureau du vérificateur général et en veillant à ce que le président reçoive le rapport de l'auditeur.



Aperçu du Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines fournit des services aux ministres, aux députés, aux employés de l'Assemblée législative et des bureaux des hauts fonctionnaires mandatés par la loi. Il assume notamment les responsabilités suivantes :

- Paye et avantages sociaux
 - Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux.
 - Offrir une orientation concernant la paye et les avantages sociaux ainsi que des services administratifs à tous les députés, employés et adjoints de bureau de circonscription.
 - Assurer la gestion et le suivi des congés des employés.
- Administration du personnel
 - Participer au processus de recrutement.
 - Voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables du personnel.
 - Tenir à jour les dossiers de la paye et du personnel.
 - Communiquer les politiques et les avantages sociaux.
- Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel sur les plans professionnel et personnel.
 - Gérer et promouvoir le Programme d'aide aux employés et leur famille.
- Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Manuel d'administration de la province et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.

Faits saillants du Service des ressources humaines

En 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 pose beaucoup de défis particuliers. Le personnel du Service des ressources humaines joue un rôle important afin de faciliter la transition liée au maintien des programmes et des services essentiels ainsi que, par la suite, le retour sécuritaire sur les lieux de travail et afin d'assurer la communication à cet égard.

En 2020, le personnel coordonne le processus de recrutement lié à 12 concours pour des postes permanents dans divers bureaux de l'Assemblée législative et de hauts fonctionnaires, et il y participe. Le personnel s'occupe, en tout, de l'entrée en service de 17 employés à temps plein et des dispositions et détails relatifs à la cessation d'emploi de 14 employés qui prennent leur retraite, démissionnent ou cessent d'occuper leur emploi à l'Assemblée législative pour une autre raison.

En 2020, la tenue des élections provinciales entraîne ce qui suit : 12 nouveaux députés sont élus ; 4 députés sont défaits ; 6 députés ne se reportent pas candidat. Le personnel du Service des finances et des ressources humaines s'occupe de tâches liées aux députés défaits, notamment l'arrêt définitif de leur paye, de leurs avantages sociaux et de leurs dépenses ainsi que la fermeture de leur bureau de circonscription et la cessation d'emploi du personnel de circonscription. En outre, le personnel s'occupe de la paye, des avantages sociaux et des dépenses des nouveaux parlementaires, ainsi que de l'ouverture de leur bureau de circonscription et de l'entrée en fonction du personnel de circonscription. Par la suite, le personnel gère les changements touchant les membres du conseil exécutif, le président de la Chambre, les vice-présidents et vice-présidentes, le chef de l'opposition officielle, les présidents et présidentes des caucus, les whips et les leaders parlementaires.

Aucune augmentation économique pour les employés n'est traitée en 2020. Les indemnités et traitements des députés et des ministres ne sont pas rajustés au cours de la même période. Les employés admissibles reçoivent des augmentations au mérite selon la date d'anniversaire, le rendement et le niveau de rémunération en vigueur.



Au cours de l'année, en tout, 63 personnes sont employées en application de divers programmes visant l'emploi occasionnel ou pour une période déterminée que gère le Service des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), le paiement (entrée hebdomadaire de la feuille de temps) et la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé correspondant.

Le service continue de tenir des séances sur le mieux-être des employés assurées par le Programme d'aide aux employés et leur famille (PAEF) et souligne la Journée Bell Cause pour la cause ainsi que la Semaine nationale de la fonction publique. Le personnel participe aussi à diverses séances de perfectionnement professionnel offertes par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, l'association des conseillers en ressources humaines agréés du Nouveau-Brunswick et CPA Nouveau-Brunswick et suit une formation en français langue seconde pour offrir les services des finances et des ressources humaines dans les deux langues officielles.

	<i>Permanent</i>	<i>Élu</i>	<i>De session</i>	<i>Occasionnel</i>	<i>Paye Bureau de circonscription</i>
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	5	0	0	0	0
Administration générale	0	0	0	0	0
Finances et ressources humaines	7	0	0	1	0
Technologies	2	0	0	0	0
Sergent d'armes	3	0	0	1	0
Cabinet du président	2	0	0	0	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative</i>	8	0	0	1	0
<i>Bureau du Hansard</i>	8	0	0	3	0
<i>Traduction des débats</i>	9	0	0	1	0
<i>Bureau des députés du gouvernement</i>	5	0	0	7	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>	4	0	0	1	0
<i>Bureau des députés du Parti vert</i>	4	0	0	1	0
<i>Bureau des députés de l'Alliance des gens</i>	4	0	0	2	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>	0	0	15	0	0
<i>Parlementaires</i>	0	49	0	0	54
<i>Total</i>	61	49	15	18	54



BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Kenda Clark-Gorey, bibliothécaire parlementaire

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, la bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et au personnel des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. La bibliothèque de l'Assemblée législative peut acquérir, par voie de don, legs, emprunt ou achat, les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou au personnel des ministères dans l'exercice de ses fonctions.

La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. L'Imprimeur de la Reine et les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les 30 jours de l'impression. La bibliothèque de l'Assemblée législative a élargi son mandat afin d'obtenir automatiquement toutes les publications officielles en ligne ou purement numériques du Nouveau-Brunswick. L'établissement d'un dépôt des publications officielles électroniques du Nouveau-Brunswick permet le téléchargement de publications afin de les conserver à long terme et d'en améliorer l'accès. Il faut noter que la bibliothèque conserve aussi une collection imprimée de toutes les publications officielles. La bibliothèque de l'Assemblée législative continue d'insister sur l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications officielles, en plus des versions électroniques, pour les générations futures et le public d'aujourd'hui.

Fonctionnement de la bibliothèque

Le 17 mars, les membres du personnel de la bibliothèque sont informés qu'ils travailleront de la maison en raison de la pandémie. Pendant cette période, le personnel du Service de référence et le personnel de recherche répondent aux questions reçues par courriel ou par téléphone. Des fichiers et des banques de données sont copiés pour permettre l'accès à l'information, et, dans certains cas, plusieurs volumes de ressources fréquemment utilisés sont apportés à la maison afin que les services de bibliothèque puissent être maintenus.

Le personnel retourne au lieu de travail à la fin de mai, mais l'édifice de l'Assemblée législative reste fermé au public ; toutefois, les documents de la bibliothèque peuvent toujours être empruntés par la clientèle et être envoyés par courrier interne. De plus, les membres du personnel des ministères et le public peuvent prendre rendez-vous pour venir à la bibliothèque et utiliser ses ressources. Tout document utilisé est mis de côté pour 72 heures avant d'être traité ou replacé sur les rayons.

Enrichissement des collections

La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable pour la province. En 2020, un grand nombre de maisons d'édition et de particuliers font don de documents à la bibliothèque. La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante envers les organismes et les particuliers suivants, qui ont fait don de livres au cours de la dernière année :



Maisons d'édition

Bouton d'or Acadie Inc., Goose Lane Editions et La Grande Marée.

Particuliers

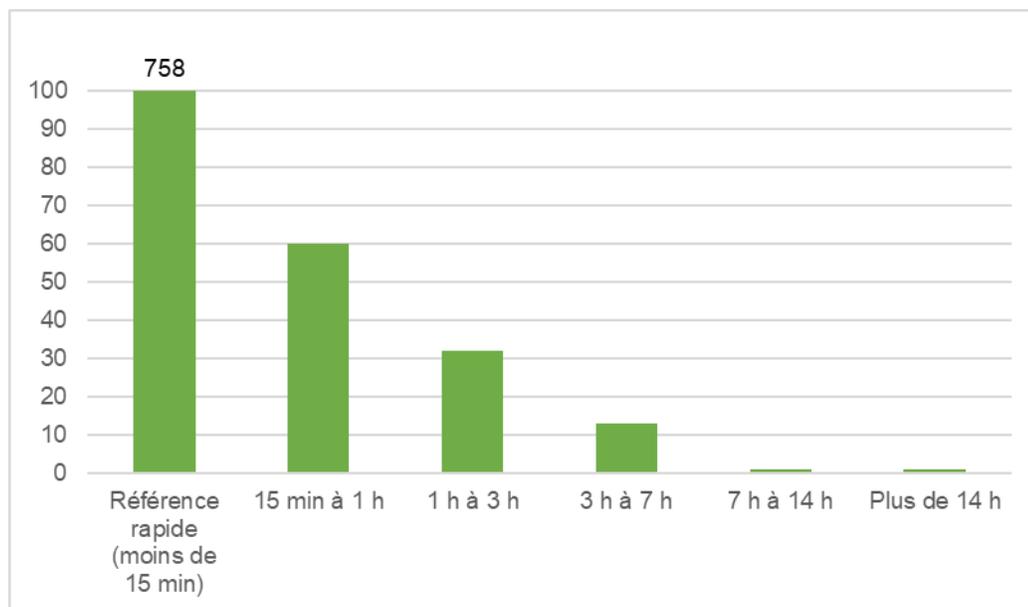
Bill Cockburn, Evans Estabrooks, Wayne Madden, Matthew Maguire, Joseph Owens, Marilyn Shaw-Guisset, Franz Weissenhorn et William Bliss White.

Publications officielles

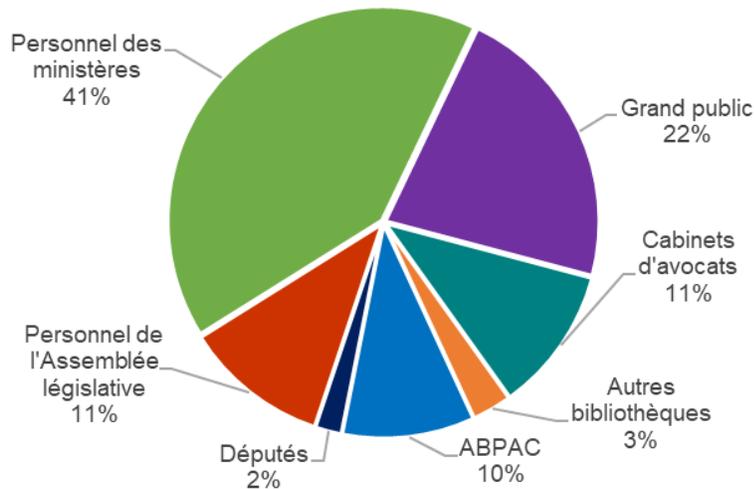
En plus d'ajouter des versions papier des publications officielles à la collection de la bibliothèque, le personnel de la bibliothèque continue d'ajouter des publications officielles en format électronique. En 2020, 242 publications électroniques sont ajoutées au dépôt de publications électroniques de la bibliothèque. Celles-ci comprennent des monographies, des rapports du Fonds en fiducie pour l'environnement ainsi que des rapports annuels.

Services de référence

Même si la bibliothèque ne fonctionne pas comme d'habitude pendant la majeure partie de 2020, le personnel du Service de référence reçoit de nombreuses questions. Selon les statistiques de la bibliothèque, 865 demandes sont reçues en 2020. Plusieurs d'entre elles nécessitent de vastes recherches, et il faut de nombreuses heures de travail pour y répondre. Le système de rapport statistique de la bibliothèque permet au personnel de noter le temps consacré à chaque question traitée. Les graphiques ci-dessous montrent le nombre de questions, regroupées selon le temps qu'il a fallu pour y répondre, ainsi que la répartition par type d'utilisateurs de la bibliothèque.



Nombre de questions selon le temps de traitement



Types de clientèle qui demande des renseignements

Service d'extension

Les services d'extension sont très limités en raison de la pandémie. Étant donné que l'édifice est fermé, aucune exposition n'est préparée pour la vitrine située dans la rotonde. Deux listes sélectives d'acquisitions sont publiées, et des tables des matières des périodiques sont envoyées aux députés. La bibliothécaire parlementaire participe à une séance d'information pour les nouveaux députés afin d'expliquer les services que fournit la bibliothèque.

Initiatives et projets

Le personnel continue de travailler à l'initiative de numérisation DocVault de la bibliothèque et se concentre sur la collection des lois codifiées. En tout, plus de 300 lois de 1973 sont numérisées et classées, et leur contenu est entièrement interrogeable par mots-clés.

Le personnel de la bibliothèque consacre aussi beaucoup de temps à la préparation et à la mise à jour des renseignements sur près de 1 400 projets de loi pour le nouveau site Web de l'Assemblée. En plus de vérifier les détails des projets de loi, le personnel reconstitue leur chronologie et note les dates importantes qui jalonnent les diverses étapes du processus législatif.

Services de recherche

Les Services de recherche de la bibliothèque fournissent un soutien à la recherche confidentiel et non partisan au sujet d'un large éventail de domaines liés aux politiques. À la demande des députés, à titre individuel, des comités parlementaires ou du personnel de l'Assemblée, la recherchiste assure des services de recherche et d'analyse sur des questions de politiques complexes en présentant des rapports écrits concis ou des exposés.

Au cours de la dernière année, la recherchiste répond à 51 demandes des parlementaires et des membres du personnel de l'Assemblée législative. La recherchiste rédige aussi des résumés des mémoires présentés par les ministères au Comité des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement relativement à la question de l'épandage de pesticides, notamment le glyphosate, dans la province.



BUREAU DU HANSARD

Linda Fahey, rédactrice officielle

Au Nouveau-Brunswick, comme dans de nombreux pays du Commonwealth britannique, le Journal des débats est appelé « hansard ». Le nom tire son origine de Thomas Curson Hansard, qui, dans les années 1800, ajoute son nom à la page titre des débats du Parlement britannique et les publie ainsi sous le titre *Hansard's Parliamentary Debates*.

Le Bureau du hansard du Nouveau-Brunswick est chargé de produire des transcriptions des séances de la Chambre et des réunions de comités ainsi que d'assurer des services de son et d'enregistrement avant et durant les délibérations parlementaires et des activités spéciales qui se déroulent à l'Assemblée législative.

Transcription du hansard

Les transcriptions reflètent les mots et la langue employés pendant les délibérations et elles contiennent donc des passages dans les deux langues officielles. En 2020, le personnel du Bureau du hansard transcrit et révisé 2,1 millions de mots, en plus de réaliser les recherches connexes, afin de produire les transcriptions décrites dans le tableau ci-dessous.

TRANSCRIPTIONS ACHEVÉES EN 2020			
Séances et réunions	Nombre	Compte de mots	Pourcentage du compte de mots
Assemblée législative	26	647 843	30 %
Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires	3	69 217	3 %
Comité permanent de la politique économique	15	244 409	11 %
Autres comités permanents et spéciaux*	54	1 209 127	56 %
TOTAL	98	2 170 596	100 %

*Comprend la transcription de réunions tenues en 2020, 2019, 2016, 2015, 2013 et 2011.

Le personnel achève et affiche d'abord les bleus des séances de la Chambre, puis ceux des réunions de comités. Les bleus correspondent aux transcriptions qui ont fait l'objet d'une première rédaction, et, pour la plupart des transcriptions de réunions de comités, il s'agit là de la première et la dernière étape de la production.

Après l'achèvement des bleus, le personnel parachève les transcriptions des délibérations de la Chambre. Cette étape comprend une deuxième écoute des enregistrements, une lecture complète de chaque transcription, une vérification au moyen d'une liste de contrôle et l'ajout des pages liminaires. La version définitive des transcriptions est affichée et distribuée aux destinataires figurant sur une liste de diffusion. Les transcriptions sont par la suite traduites par un autre bureau, après quoi des documents contenant l'original et la traduction en deux colonnes distinctes sont préparés, puis réaffichés.

Le Bureau du hansard affiche les transcriptions sur le réseau de l'Assemblée législative, où celles-ci peuvent être consultées par le personnel de tous les bureaux parlementaires et de certains bureaux gouvernementaux. Le bureau dispose aussi d'une liste de diffusion pour les transcriptions des périodes des questions, liste à laquelle des destinataires peuvent être ajoutés s'ils le demandent. Le bureau et la bibliothèque fournissent des transcriptions sur demande, mais la bibliothèque constitue le principal point d'accès à ce service.



Chaque jour pendant la session, le personnel produit régulièrement des transcriptions prioritaires, et, en 2020, leur nombre s'élève à 314 : 19 périodes des questions, 185 déclarations et 110 demandes d'extraits. En tout, les transcriptions des périodes des questions comptent 348 questions, dont les sujets les plus récurrents sont liés aux peuples autochtones, au financement par le gouvernement et aux programmes du gouvernement. La transcription complète est affichée et diffusée dans les heures qui suivent la fin de chaque période des questions. La transcription des déclarations est produite soit le jour où celles-ci sont prononcées à la Chambre, soit le lendemain.

Son et enregistrement

Le personnel effectue des vérifications du son dans les Chambres avant chaque séance et chaque réunion de comité ainsi que des vérifications exhaustives liées au son et à l'enregistrement à plusieurs reprises pendant l'année. Au pupitre du hansom dans les Chambres, le personnel actionne les microphones, maintient un registre des délibérations et fait la postsonorisation pour enregistrer le nom des intervenants, ce qui sert de référence au moment de la transcription.

En 2020, le personnel assure des services de son et d'enregistrement avant et durant 71 activités : 29 jours de séance, 41 réunions de comités et 1 activité spéciale.

Transcriptions historiques du hansom

En 2020, le personnel poursuit les travaux portant sur les transcriptions historiques du hansom, entamés en mai 2018. Il numérise et affiche des documents consultables en format PDF couvrant 24 années, et procède par ordre chronologique inversé, de 1923 à 1900. Il achève en outre le contrôle de la qualité d'images couvrant 13 années, soit de 1921 à 1933.

Activités

Le Bureau du hansom demeure un membre actif de l'Association canadienne des journaux des débats (Hansom) et de la Commonwealth Hansard Editors Association. Tout au long de l'année, plusieurs membres du personnel participent à des séances virtuelles portant notamment sur la formation en langue, le bien-être et les technologies.

Faits saillants

Lorsque la COVID-19 arrive au Nouveau-Brunswick et que le bureau est fermé à la mi-mars, le personnel s'adapte au télétravail en installant un bureau temporaire à son domicile et en ayant recours à un RPV. Le personnel achève la transcription des délibérations pour l'année en cours et de toutes les réunions de comités tenues de 2020 à 2011. La fermeture du bureau coïncide avec l'achat d'un système de transcription et d'enregistrement Sliq pour remplacer le système VIQ, installé au bureau en 1999.

À la mi-décembre, le personnel du hansom est informé que les bureaux, lesquels sont situés au rez-de-chaussée de l'Édifice ministériel depuis près de quatre décennies, seront relocalisés en janvier. La relocalisation est liée à des rénovations de l'édifice prévues pour 2021. Compte tenu des tâches additionnelles qu'entraînent les préparatifs du déménagement, le personnel du Bureau du hansom unit une fois de plus ses efforts pour relever un autre défi avant la fin d'une année tout à fait inhabituelle.



TRADUCTION DES DÉBATS

Rebecca Colborne, traductrice en chef

Traduction des débats assure des services de traduction professionnels à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. L'équipe du bureau est composée d'une réviseuse principale, de deux traductrices autonomes et de trois traductrices intermédiaires, en plus d'une terminologue et de la traductrice en chef.

Le personnel de Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (hansard), les rapports de comités, des documents procéduraux ainsi que d'autres documents de nature variée pour les bureaux de l'Assemblée législative.

Chambre

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative (hansard et Journal), ainsi que les motions présentées à la Chambre, les décisions de la présidence et d'autres documents. La traduction du hansard correspond à 75 % de la production globale de 2020, ce qui est sensiblement semblable à celle de l'année précédente. Environ 21 % de cette traduction est vers l'anglais. La charge de travail du bureau qui ne se rapporte pas au hansard totalise 282 860 mots.

Pour 2020, la traduction du Journal quotidien représente 6,8 % de la production. D'habitude, la traduction du Journal est achevée peu après la fin de la session. Les avis de motion et les amendements de motions représentent 1 % de la production. Ces documents sont traduits le jour même où la demande est reçue.

Parlementaires

Traduction des débats est responsable de la traduction des déclarations et des discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition. Il s'agit notamment des documents suivants : messages de condoléances, de félicitations et de présentation d'invités ; déclarations de ministres et de députés ; présentations de projets de loi et discours à l'étape de la deuxième lecture ; discours liés aux motions pouvant faire l'objet d'un débat ; discours sur le dépôt d'un document spécial ; discours du trône, discours liés au débat sur celui-ci et à la clôture de ce débat ; discours du budget et discours liés au débat sur le budget et à la clôture de ce débat. Sont aussi traduits les discours sur les prévisions budgétaires des divers ministères.

La traduction des déclarations et des discours pour le compte des parlementaires correspond à 8 % de la production globale pour 2020. Durant l'année, 159 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées. La traduction pour le compte des ministres représente la totalité des demandes. Toutes ces traductions se font de l'anglais vers le français.

En général, la traduction pour les parlementaires, les bureaux et les comités se fait le jour même où la demande est reçue ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Les membres du personnel de Traduction des débats traduisent les rapports, ordres du jour, résumés d'exposé, avis de réunion et autres documents des comités permanents et comités spéciaux de l'Assemblée législative. La quantité de traduction réalisée pour le compte des comités diminue légèrement par rapport à l'année précédente et représente 1,6 % de la production globale pour 2020.



Bureaux de l'Assemblée législative

Le bureau de Traduction des débats est chargé de traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier, du Bureau du hansard, de la bibliothèque de l'Assemblée législative, des Services des finances et des ressources humaines et du sergent d'armes. La traduction pour le compte des bureaux de l'Assemblée législative correspond à environ 7,6 % de la production globale pour 2020.

Ressources humaines

Les membres chevronnées du personnel continuent d'encadrer et de former les traductrices débutantes et intermédiaires et d'élaborer des outils et des ressources pour améliorer les processus et la production. La plupart des membres du personnel assistent à un ou à plus d'un atelier en ligne pendant l'année sur des sujets pertinents dans le cadre de leur travail.

En mars 2020, lorsque la pandémie de COVID-19 entraîne la fermeture des bureaux au Nouveau-Brunswick, tout le personnel de Traduction des débats se met à travailler à partir de son domicile. Des ordinateurs portatifs sont achetés et préparés pour les traductrices qui n'en ont pas déjà, et des RPV leur sont fournis afin qu'elles aient facilement accès au réseau de Traduction des débats. Les traductrices sont en mesure d'accéder aux outils et aux ressources, de communiquer entre elles de façon électronique et de collaborer efficacement. Malgré la transition rapide causée par la pandémie, les membres du personnel de Traduction des débats continuent de faire preuve de beaucoup de souplesse et d'un grand dévouement pendant le confinement afin d'assurer aux parlementaires et à d'autres clients une traduction fidèle et exacte de leurs documents en temps opportun.

Conclusion

En 2020, 715 demandes de traduction sont traitées, et une suite est également donnée aux demandes fréquentes de traduction rapide reçues par téléphone et par courriel. Le personnel de Traduction des débats traduit entre autres 62 déclarations et 97 discours devant être prononcés à la Chambre, 287 documents pour les bureaux de l'Assemblée législative, 71 documents pour les comités, 116 documents liés aux motions ou aux amendements d'une motion, 39 Journaux ainsi que d'autres documents de nature variée, et il traduit en outre la transcription de la période des questions. Les membres du personnel sont formées et préparées afin de continuer à fournir le service qui fait la renommée du bureau en répondant aux normes les plus élevées de traduction professionnelle pour l'Assemblée législative de notre province bilingue.



PROJET SPÉCIAL

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

À sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres corps législatifs canadiens, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème.

Cette stratégie comporte trois volets. Le premier volet est de chercher un financement externe pour aider au rattrapage. Pendant l'année à l'étude, aucun financement externe n'est accessible pour l'impartition de traduction. Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition de traduction. Pendant l'année à l'étude, aucun financement interne n'est disponible pour l'impartition. Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant du greffier, chargé de se consacrer à temps plein à la réduction de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

La demande de traduction du hansard est de 0,55 million de mots, une baisse de 59 % par rapport à 1,35 million de mots au cours de l'année précédente. La production de traduction du hansard se chiffre à 0,86 million de mots (y compris 0,50 million de mots pour les questions orales), une baisse de 2 % par rapport à 0,88 million de mots au cours de l'année précédente. Pendant l'année à l'étude, la production dépasse de 0,31 million de mots la demande, tandis que la demande a dépassé de 0,47 million de mots la production durant l'année précédente. Au cours des cinq années précédentes, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 0,46 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

La traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 23,8 années plus tôt que les volumes publiés. En fin d'année, la traduction des fascicules jusqu'au 13 décembre 2005 est accessible sur le réseau interne de l'Assemblée législative. Un total de 695 fascicules du hansard en colonnes en regard et en PDF sont accessibles pour les sessions de 1993 à 2005-2006, y compris 30 réponses au discours du trône et au discours du budget jusqu'à décembre 2020. Ces fascicules finalisés et traduits peuvent être visualisés, imprimés et faire l'objet de recherche électronique.



Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

L'arriéré de traduction du hansard est réduit de 0,31 million de mots, contre une augmentation de 0,47 million de mots au cours de l'année précédente. Pendant l'année à l'étude, 29 nouvelles séances ont lieu, tandis que 8 jours de séance sont traduits. L'augmentation nette de l'arriéré est donc de 21 fascicules, contre une augmentation de 33 fascicules au cours de l'année précédente. La traduction du hansard accuse un retard de 180 mois (soit 820 jours de séance), contre 174 mois (soit 799 jours de séance) à la fin de l'année précédente.

Contrôle de la qualité

La mise à jour mensuelle du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Plus de 58 100 résultats de recherche portant surtout sur des organismes et programmes nationaux et provinciaux y sont consignés. Toutes les entrées sont pleinement référencées, et la plupart comportent des hyperliens. Pour consultation et téléchargement, le répertoire et le *Guide de rédaction parlementaire* se trouvent à <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les traductrices parlementaires de Traduction des débats, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et aux ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.



PROGRAMME POUR LES PARLEMENTAIRES

Programme pour les parlementaires

Les autres directions du Bureau de l'Assemblée législative sont le bureau des députés du gouvernement, le Bureau de l'opposition officielle, le bureau du caucus du Parti vert et le bureau du caucus de l'Alliance des gens.

Chaque caucus de parlementaires constitue une direction du Bureau de l'Assemblée législative. Le président de l'Assemblée est habilité à superviser l'administration de chaque bureau de caucus ; toutefois, ces bureaux, pour des raisons évidentes, fonctionnent avec une grande autonomie.

Les directions reçoivent des services liés aux finances, à l'administration et au personnel ainsi que d'autres services de soutien d'autres directions du Bureau de l'Assemblée législative, sous l'autorité du greffier.

Financement et soutien

En application du programme pour les parlementaires, les simples députés ont des bureaux meublés dans le complexe parlementaire, à Fredericton.

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve chaque année le versement aux simples députés d'un financement à être utilisé pour les services de secrétariat, la recherche et d'autre aide liée à l'exercice de leurs fonctions parlementaires. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de soutien.

Un financement est aussi approuvé chaque année pour les simple députes qui sont chefs de partis politiques enregistrés représentés à la Chambre et doit être utilisé pour le salaire et les dépenses des chefs et de leur personnel et d'autres dépenses liées au fonctionnement des bureaux respectifs.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien en matière de recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Chaque bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions parlementaires et publiques des députés et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des députés du gouvernement

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du gouvernement tous les services de soutien nécessaires en matière de communications, de recherches, de secrétariat et de réception. Les parlementaires du côté du gouvernement et le personnel du bureau occupent le deuxième étage de l'Édifice ministériel.

Bureau de l'opposition officielle

Le personnel du bureau relève du directeur général qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'opposition officielle tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les bureaux des parlementaires et du personnel de l'opposition officielle sont situés dans l'ancien édifice du ministère de l'Éducation.

Bureau du caucus du Parti vert

Le personnel du bureau relève de la directrice générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus du Parti vert tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les députés et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.

Bureau du caucus de l'Alliance des gens

Le personnel du bureau relève du directeur générale qui est responsable de fournir aux parlementaires du caucus de l'Alliance des gens tous les services de soutien en matière de communications, de recherches, d'élaboration de politiques, de secrétariat et de réception. Les députés et le personnel du bureau occupent le troisième étage de l'Édifice ministériel.